



*Tous nos Benjamines et Benjamins, qualifiés au Cross Académique 2018 et fêtant le titre de leurs partenaires.*

## **DOSSIER DE CANDIDATURE 2022**

# **SECTION SPORTIVE ATHLETISME COLLEGE EDOUARD HERRIOT – LIVRY-GARGAN**



*Nos 6 Benjamines et Benjamins Champions Académique de Cross, le 19 décembre 2018.  
Et 5<sup>ème</sup> au Championnat de France de Cross à Bordeaux du 25 au 26 janvier 2019.*

### **Sommaire :**

- **Fiche de Candidature (à rendre) : page 2,**
- **Présentation et Recrutement : pages 3 et 5,**
- **Les compétitions et les résultats de la Section Sportive Athlétisme : pages 6 et 7,**
- **Pièces justificatives à fournir : page 8,**
- **Contrat de la Section Sportive (à rendre) : page 9,**
- **Droit à l'image, autorisation pour la publication de photos (à rendre) : pages 10 et 11,**
- **Conclusion : page 12.**

# Candidature pour la Section Sportive Scolaire Athlétisme Collège Edouard Herriot – Livry-Gargan

L'élève :

Je soussigné :		
Nom(s) et Prénom(s) :		
Date de naissance :		
SPORT(s) PRATIQUE(s) :		
Elève de CM2 :	Nom de l'école :	Ville :
Collège de Secteur :		

Les parents :

Nous soussignés :	
Madame, Monsieur :	
Parents de l'enfant :	
Demeurant :	
Téléphone :	

**FAISONS ACTE DE CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DE NOTRE FILLE, FILS :**

.....

**En Section Sportive Scolaire ATHLETISME au collège Édouard HERRIOT pour la rentrée 2023/2024.**

**Attention : Sauf pour une raison dûment motivée, notamment médicale, le projet s'étend sur les 4 années de la scolarité au collège.**

Fait à :

le :

Signatures de l'enfant :

et

Signatures des parents :

La candidature ci-jointe est à retourner au **Secrétariat Élève du Collège Edouard Herriot**, et à déposer directement au **Collège Edouard Herriot de Livry-Gargan**, (55 rue Edouard Herriot, 93190 Livry-Gargan) **avant le Vendredi 07 Avril 2023 à 16h00 dernier délai. Si votre dossier est complété avant cette date, déposé le plus tôt possible.**

**Pour les élèves hors secteur, les tests auront lieu le Mercredi 5 Avril 2023 de 14h à 15h30 sur la piste d'athlétisme du Stade Alfred Marcel Vincent de Livry-Gargan (43-47 Avenue du Maréchal Leclerc, 93190 Livry-Gargan).**

Si vous avez des questions, adressez-les par emails à : [sectionsportiveathlelivry@gmail.com](mailto:sectionsportiveathlelivry@gmail.com) et à [pierresillou@gmail.com](mailto:pierresillou@gmail.com) .

Si, et seulement si, vous n'avez pas la possibilité d'envoyer un email, adressez-vous par Sms, pour un premier contact, à Pierre SILLOU : 0624773321. C'est le professeur d'EPS, coordinateur de la Section Sportive Athlétisme et responsable des 6èmes sportives.

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

Livry-Gargan, le 12 Décembre 2022

**COLLEGE EDOUARD HERRIOT**

55, rue Edouard Herriot

93190 LIVRY GARGAN

☎ 01.43.88.56.00

☎ 01.43.32.04.07

**- SECTION SPORTIVE SCOLAIRE-  
ACTIVITE ATHLETISME**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que fonctionnent, au collège, des sections sportives ATHLETISME de la 6ème à la 3ème. Vous trouverez ci-dessous les modalités de fonctionnement de ce dispositif. Vous pourrez également retrouver ces informations sur le site internet du collège : <http://www.collegeherriotlivry.fr>

**PRESENTATION**

Les sections sportives ont pour finalité de permettre aux élèves, qui y sont admis, de mener conjointement et harmonieusement leurs études générales et leur pratique de l'athlétisme dans les meilleures conditions.

Les objectifs poursuivis par le projet Section Sportive Athlétisme visent l'acquisition par l'élève du Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture, comme tous les programmes scolaires du collège. En effet il permet :

- La mobilisation et le développement des langages du corps, domaine 1 du Socle, via l'acquisition et l'enrichissement d'une motricité athlétique.
- La formation de la personne et du citoyen, domaine 3 du socle, par l'accès à une éducation à la santé physique, sociale et mentale. Une place importante est accordée au respect de soi, des autres et de l'environnement.
- L'acquisition des représentations du monde et de l'activité humaine, domaine 5 du Socle, par l'accès au patrimoine de la culture athlétique. L'athlète est alors amené à découvrir l'ensemble des disciplines composant l'Athlétisme avant par la suite de se spécialiser dans 2 voire 3 de ces disciplines.

L'organisation de l'enseignement général est le même que pour toutes les autres classes. Excepté pour l'enseignement des langues. Tous les élèves font comme première langue vivante : l'Anglais. A partir de la 5ème, les élèves de Section Sportive Athlétisme, ont le choix comme deuxième langue vivante entre l'Espagnol et l'Allemand.

Dans le cadre du projet section sportive, les élèves s'engagent pour 4 ans :

- à s'inscrire et à participer assidument à l'Association sportive de l'établissement.  
L'entraînement et les compétitions dans le cadre de l'AS sont obligatoires et se déroulent le mercredi après midi. Le créneau d'entraînement est d'1h30.
- à se licencier au club d'athlétisme de Livry-Gargan et à participer à 1h30 d'entraînement par semaine.  
L'entraînement dans le cadre du partenariat est obligatoire et se déroule le lundi, le mardi, le jeudi et/ou le vendredi soir, de 17h30 à 19h pour les Benjamins (6ème et 5ème) et de 18h30 à 20h pour les Minimes (4ème et 3ème), suivant l'activité athlétique choisie. Cet entraînement est encadré conjointement par un professeur de la section et par un entraîneur de club, pour les horaires inscrits en dehors de l'emploi du temps du collège.

La participation aux compétitions fédérales est sur la base du volontariat, celles-ci se déroulant majoritairement le weekend, mais elle est vitale pour le partenariat avec le club.

- A effectuer 1h30 d'Entrainement intégré à son emploi du temps scolaire. Ce créneau s'ajoute aux 3h d'EPS obligatoires en 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> et au 4h00 d'EPS en 6<sup>ème</sup>. Ce créneau supplémentaire est réservé à la pratique de l'athlétisme.

Ainsi les élèves ont 4h30 d'entraînement en athlétisme et par semaine de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> en plus de leurs cours d'EPS inscrits à l'emploi du temps. Globalement, cela correspond, pour les 6<sup>èmes</sup> à 8h30 de pratique sportive par semaine (EPS+Athlétisme) et pour les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à 7h30 de pratique sportive par semaine.

Pour une question d'organisation des enseignements, interne à l'établissement, les élèves en section sportive scolaire athlétisme seront répartis sur deux classes si le groupe excède 16 élèves.

Afin de faciliter les démarches, l'inscription à l'AS et au club est groupée. Le montant de celle-ci est renégocié chaque année. Pour information le montant de l'inscription est de 90 euros pour l'année scolaire 2022-2023 avec respectivement 65 euros pour la licence fédérale et 25 euros pour la licence UNSS.

Le montant de la cotisation ne doit pas être un frein à l'intégration d'élèves en Section Sportive Scolaire. En ce sens et pour toute famille qui le nécessite, une demande de rendez-vous peut être adressée à l'Assistante Sociale de l'Établissement qui, sur justificatif, peut proposer, en concertation avec le chef d'établissement, une prise en charge financière.

## RECRUTEMENT

Ce cursus particulier s'adresse en premier lieu aux enfants Livryens du secteur de recrutement du collège. Pour autant il est ouvert à d'autres élèves qui ne sont pas de notre secteur géographique et qui ne possèdent pas de structure identique dans leurs collèges.

### Les tests sportifs :

Endurance : 3 minutes de course sans marche en effectuant un maximum de distance.

Vitesse : 50 mètres (2 passages).

Saut : Saut en longueur (3 passages).

Lancer : lancer de balle ou de vortex (3 passages).

### Pour les élèves du secteur :

Les tests sportifs sont réalisés par tous les élèves du secteur.

L'engagement dans un club d'athlétisme est conseillé. Vous pourrez en apporter la preuve par la photocopie de la licence valide en cours.

### Pour les élèves hors secteur :

**Pour les élèves hors secteur, les tests auront lieu le Mercredi 5 Avril 2023 de 14h à 15h30 sur la piste d'athlétisme du Stade Alfred Marcel Vincent de Livry-Gargan (43-47 Avenue du Maréchal Leclerc, 93190 Livry-Gargan).**

L'engagement dans un club d'athlétisme est vivement conseillé. Vous pourrez en apporter la preuve par la photocopie de la licence valide en cours.

Si votre enfant ne dépend pas du secteur de l'établissement, sachez que les dérogations sont accordées mais pour un nombre d'élèves restreint. Le texte officiel de référence, BO n°18 du 30 avril 2020 mentionne :

« Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif parcours particulier de l'élève. »

**Une demande de dérogation, pour les élèves hors secteur, doit être faite afin que les élèves entrant en section sportive scolaire puissent être inscrits sur les listes « excellences » relatives aux sections sportives.**

1. Le document nécessaire est délivré par l'école élémentaire d'origine. La demande de dérogation est à rendre à l'école primaire (Volet 2 AFFELNET).

2. Une photocopie du Volet 2 AFFELNET est à remettre au collège pour compléter le dossier des élèves hors secteur. Ce document nous permet de vérifier que la procédure est bien réalisée.
3. Enfin, après réception, l'accusé de réception de la demande de dérogation devra nous être remis (par email ou photocopie).

**IMPORTANT : Le retour des dossiers est fixé au Vendredi 07 Avril 2023 à 16h00 dernier délai. Si votre dossier est complété avant cette date, déposé le plus tôt possible.**

**Si vous avez des questions, adressez-les par emails à : [sectionsportiveathlelivry@gmail.com](mailto:sectionsportiveathlelivry@gmail.com) et à [Mohamed-Amine.Aliane@ac-creteil.fr](mailto:Mohamed-Amine.Aliane@ac-creteil.fr)**

**Si, et seulement si, vous n'avez pas la possibilité d'envoyer un email, adressez-vous par Sms, pour un premier contact, à M. Aliane : 06 24 92 04 41, professeur d'EPS, coordinateur de la Section Sportive Athlétisme et responsable des 6èmes sportives.**

### **Intégration en Section Sportive Scolaire Athlétisme :**

Au vu du dossier complet et des résultats aux tests sportifs, l'admission pour les élèves HORS SECTEUR est prononcée par une commission départementale placée sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie. Après délibération, un avis est envoyé aux familles.

Pour tous les autres cas, le professeur coordonnateur transmettra sa liste, au chef d'établissement, au plus tard au moment des inscriptions définitives au collège, aux alentours du 15 juin 2022.

### ***Evaluation :***

Sérieux, travail et motivation sont indispensables pour prétendre intégrer, progresser et s'accomplir en Section Sportive Scolaire Athlétisme. Le règlement intérieur de la Section Sportive Scolaire Athlétisme est à signer à l'entrée en Section Sportive et est valable pour les 4 ans de la scolarité au collège.

A l'issue de chaque année scolaire, un bilan général sera établi et déterminera la poursuite de la scolarité en Section Sportive Scolaire.

Si un élève obtient une dérogation de la commission d'affectation départementale pour intégrer la Section Sportive Scolaire Athlétisme, il est évident qu'il ne peut pas abandonner ce projet. En clair, l'intégration dans la Section Sportive Scolaire ne peut être prétexte à obtenir une dérogation. De plus, si un élève hors secteur quitte la Section Sportive Scolaire Athlétisme pour raison scolaire, comportementale, ou sportive, il est de fait réorienté vers son collège de secteur.

Si votre enfant est intéressé, veuillez nous retourner la demande de candidature ci-jointe accompagnée des pièces justificatives.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Professeur Coordonnateur :

Monsieur ALIANE .

La Principale :

Madame RAMON.

## LES DIFFERENTES COMPETITIONS et LES RESULTATS - SECTION SPORTIVE ATHLETISME

Les 4 phases de compétitions se répartissent de la façon suivante : 2 en Athlétisme Hivernale : les Cross (en nature) et les Championnats INDOOR (en salle) et 2 en Athlétisme Estivale : les Relais et les Equipes Athlé (sur piste extérieure).

### 1. L'Athlétisme Hivernale : les CROSS :



Les cross sont une **première étape** dans la progression annuelle. Ils **développent l'endurance** ainsi que la **force mentale**.

Nos athlètes obtiennent de **très bons résultats** aux niveaux Départemental et Académique ce qui leurs permettent de **se qualifier régulièrement aux Championnats de France** : deux participations minimales en 2016/2017 et en 2019/2020 et deux participations Benjamins en 2017/2018 et en 2018/2019.

C'est le **seul Championnat de France** en Athlétisme ouvert à la catégorie **Benjamin**.

→ Nos 6 Benjamins et Benjamins Champions Académique de Cross, le 19/12/2018. Et 5<sup>ème</sup> au Championnat de France de Cross à Bordeaux du 25 au 26 janvier 2019.

### 2.L'Athlétisme Hivernale : les INDOOR



Les **championnats INDOOR** sont la concrétisation du travail hivernale sur piste. Ils ont lieu en novembre/décembre pour les minimes et en janvier/février pour les benjamins.

Les athlètes s'y affrontent sur **4 challenges** : **Vitesse** (50m), **Haies** (50m), **Sauts** (longueur, triple-saut, hauteur et perche) et **Lancers** (uniquement le poids). Ils sont classés au « scratch », ce qui veut dire que les 4 meilleures performances constituent l'équipe 1, puis les 4 suivantes l'équipes 2 et ainsi de suite.

Les performances de nos athlètes sont excellentes au niveau Départemental et meilleures chaque année au niveau Académique. Ce qui leurs permettent **d'accéder aux 4 derniers Championnats de France**, en poids en 2017/2018, en vitesse en 2018/2019, en sauts et haies en 2019/2020 puis en poids en 2021-2022.

→ Podium Lancers de Poids , Championnats de France INDOOR Rennes 2022 Collège Edouard Herriot de Livry Gargan – Médaille d'Argent.

### 3.L'Athlétisme Estivale : les RELAIS



Les **relais** sont la **première étape estivale**. Ils ont lieu en Avril et début Mai. Les élèves s'y affrontent sur **3 types de relais**. Le 4\*60m pour tous, puis le 4\*200m pour les plus rapides et le 4\*1000m pour les endurants.

Les performances de nos athlètes nous permettent de qualifier 1 à 2 équipes lors des 4 derniers championnats de France :

**Le 4\*200m Mixte est le fer de lance de notre Section Sportive Athlétisme. Nous avons obtenu :**

- **une 4<sup>ème</sup> place aux Championnats de France en 2016/2017,**
- **une médaille de Bronze en 2017/2018,**
- **une médaille d'argent en 2018/2019,**
- **une médaille d'argent en 2021/2022.**

→ Podium 4\*200m - Championnats de France de Relais Bourges 2022 Collège Edouard Herriot de Livry Gargan – Médaille d'Argent.

### 4.L'Athlétisme Estivale : les EQUIPES ATHLE



Les Equipes « Athlé » sont la concrétisation du travail annuel. Les élèves sont classés par équipes mixtes de 6 suivant leurs performances aux Cross, en INDOOR et en Relais.

Chaque équipe doit réaliser collectivement un « décathlon » ou les meilleures performances en Sprint, Haies, 1000m, Sauts, Lancers et Relais 4\*60m sont comptabilisées.

Les 3 dernières saisons, nous avons participer aux Championnats de France et nos athlètes ont terminés 17<sup>ème</sup> sur 94 équipes, 23<sup>ème</sup> sur 103 équipes et 13<sup>ème</sup> sur 95 équipes.

→ Notre équipe 2018, 17<sup>ème</sup> sur 94 équipes

**Pièces justificatives à joindre à la demande de candidature :**

1. Attestation officielle de domicile, exclusivement pour les élèves hors-secteur,
2. Photocopie du livret de famille, exclusivement pour les élèves hors secteur,
3. Demande de dérogation pour les élèves hors secteur (s'adresser auprès du directeur/trice de l'école primaire) : Une photocopie du Volet 2 AFFELNET est à remettre au collègue pour compléter le dossier des élèves hors secteur puis, après réception, l'accusé de réception de la demande de dérogation.
4. Lettre de motivation,
5. Contrat de la section sportive athlétisme signé,
6. Photocopie de la licence d'athlétisme ou attestation du club (vivement conseillée pour les hors secteur),

**REGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE ATHLETISME  
COLLEGE Edouard HERRIOT – LIVRY-GARGAN.**

Le Règlement de la Section Sportive Athlétisme s'adresse à chaque athlète de la Section Sportive Scolaire Athlétisme. Il a pour vocation de définir les règles relatives au fonctionnement de la Section Sportive Scolaire.

**L'athlète inscrit en section sportive s'engage à :**

1. Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
  2. Faire preuve de la plus grande assiduité tant à l'entraînement qu'en cours.
  3. Participer aux compétitions UNSS prévues au calendrier.
  4. Donner le meilleur de soi-même à l'entraînement comme en compétition.
  5. Informer l'entraîneur de son absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions et en fournir les motifs par écrit (signé par ses parents).
  6. Observer un comportement et une tenue générale en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la Section Sportive Athlétisme, aussi bien à l'intérieur de l'établissement (Vie scolaire) qu'en dehors de celui-ci (compétitions et entraînements).
- A ce titre et sur les lieux de compétition la plus grande propreté est exigée.
7. Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informés ses responsables en cas d'éventuelles difficultés.
  8. Porter la tenue de son collège lors des compétitions.
  9. Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

**La Famille s'engage à :**

1. Inscrire son enfant à l'association sportive du collège (UNSS) ainsi qu'au club de Livry-Gargan Athlétisme.
2. Informer le ou les entraîneurs des difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs recherchés.
4. Veiller à l'équilibre de l'élève afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs)
5. Assurer le suivi médical de son enfant et en informer les responsables de la section.
6. Porter une attention particulière aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de l'élève.

**Les responsables de la Section s'engagent à :**

1. Mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont ils disposent pour que chaque athlète puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités.
2. Avec l'appui de l'équipe pédagogique et éducative, mettre en œuvre l'ensemble des moyens pédagogiques dont ils disposent pour favoriser l'adaptation et la réussite scolaire de l'élève.
3. Etablir un contact régulier avec les parents d'élèves, notamment en cas de difficulté.
4. Assurer le suivi sportif et faire régulièrement des bilans notamment au travers d'une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la Section qui apparaîtra sur les bulletins trimestriels.
5. Transmettre le calendrier des compétitions UNSS.
6. Faire un bilan de fin d'année scolaire qui précisera les conditions de la saison suivante.

**Un élève peut être exclu, chaque fin d'année scolaire, du dispositif pour les motifs suivants :**

- Préparation sportive insuffisante,
  - Comportement inadapté en déplacement sportif ou aux entraînements,
  - Absences régulières aux entraînements et/ou non-participation aux compétitions,
- L'entraînement au club peut-être suspendu de façon temporaire ou définitive. Dans ce cas, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur se verraient réorientés vers leur établissement d'origine.
- Le règlement intérieur du collège s'applique pour tout manquement. Des courriers vous seront adressés pour signifier les manquements.

**Nom et Prénom suivis de la Signature de l'Athlète :**

**Date :**

**Signatures des parents ou tuteurs légaux de l'Athlète :**

**Date :**

**Signature d'un responsable de Section :**

**Date :**

## Autorisation d'utilisation de photographies et de travaux d'élèves réalisés dans le cadre d'un blog de classe

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au mineur.

Madame, Monsieur,

L'association sportive de votre enfant va réaliser un blog destiné à relater la vie des élèves au sein de l'AS.

Ce blog peut comprendre notamment :

- des articles concernant la vie de l'AS ; des montages vidéos ; des photographies
- des travaux d'élèves (dessins, photographies, textes, images multimédias, sons, etc.).

Un article peut être illustré de photographies et /ou des vidéos montrant les élèves seuls ou en groupes. Nous vous prions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous autorisant l'utilisation des photographies et/ou du mineur que vous représentez, réalisées durant la présente année scolaire, ainsi que le travail éventuellement réalisé par ce mineur, selon les modes d'exploitation indiqués dans la présente autorisation.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La direction de l'établissement.

### Désignation du projet

Projet pédagogique concerné : Blog de l'Association sportive du collège E.Herriot

Nom et adresse de l'établissement : Collège Edouard Herriot 55, rue Edouard HERRIOT 93190 Livry-Gargan

### Modes d'exploitation envisagés des images et travaux

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	Année scolaire	<input type="checkbox"/> Internet (monde entier) <input type="checkbox"/> Extranet <input type="checkbox"/> Intranet Précisez le(s) site(s) : Blog géré par M.Fenrich sur la plate-forme Wix avec un lien d'accès sur le site du collège dans l'onglet ressources pédagogiques	Gratuit

### Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir les photos où l'on me voit et mes travaux.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet  mon image  mes travaux.

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... Pseudonyme (facultatif) : .....	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
--	---

## Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support et la publication de l'image et des travaux de votre enfant mineur dont l'identité est indiquée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation prévus au paragraphe 2.

Cette fixation et diffusion de l'image et des travaux du mineur que vous représentez sera réalisée sous l'autorité de son établissement, désigné au paragraphe 1.

L'établissement exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à l'image et aux travaux du mineur. L'établissement s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image et/ou des travaux du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation qui lui serait préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, la diffusion de l'image et des travaux du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

**Je soussigné(e)** (*prénom, nom*).....

**déclare être le représentant légal du mineur** (*prénom, nom*).....

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, voire de son nom.

**Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et de ses travaux, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 :**  OUI  NON

**Si le travail de mon enfant est utilisé, je souhaite que soit indiqué :**

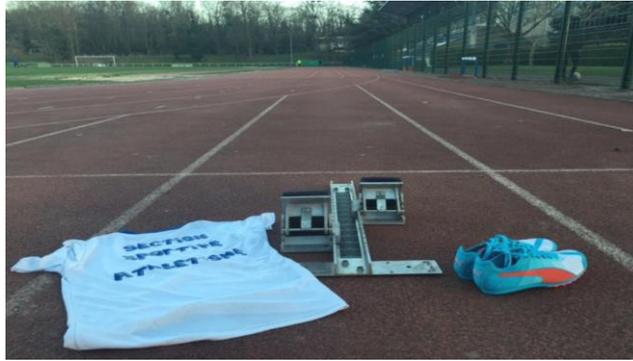
- prénom seul  prénom + initiale du nom  juste ses initiales  
 le pseudonyme indiqué au paragraphe 3  aucune précision sur son identité

(Merci de cocher la réponse choisie – à défaut de case cochée, aucune précision ne sera indiquée.)

<b>Fait à :</b> .....	<b>Signature du représentant légal du mineur :</b>
<b>Le (date) :</b> .....	

**“L’Autorisation d’utilisation de photographies et de travaux d’élèves réalisés dans le cadre d’un blog de classe” n’est en aucun cas un critère de sélection d’entrée en Section Sportive Scolaire.**

*A bientôt sur la piste :*



*Pour de nouvelles aventures :*



*Podium des 4\*200m - Championnats de France de Relais Aubagne 2018  
Collège Edouard Herriot de Livry Gargan – Médaillé de Bronze.*



*Podium des 4\*200m - Championnats de France de Relais Vergèze 2019  
Collège Edouard Herriot de Livry Gargan – Médaillé d'Argent.*

*Sportivement.*

*La principale :  
Madame RAMON.*

*Les professeurs d'EPS de la Section Sportive Athlétisme :  
M. ALIANE, professeur principal de 5<sup>ème</sup> Athlétisme,  
M. FENRICH, professeur principal de 4<sup>ème</sup> Athlétisme,  
M. SILLOU, professeur principal de 6<sup>ème</sup> Athlétisme  
Et professeur d'EPS des 3<sup>ème</sup> Athlétisme.*